

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MUR-SUR-ALLIER

Le 21 décembre deux mille vingt-quatre, à neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de MUR-SUR-ALLIER, dûment convoqué à cet effet le 16 décembre 2024, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Mezel, sous la présidence de M. Vincent MAZIN, Maire.

Etaient présents : MM. Sylvain DELEVILLE, Stéphane FALGOUX, Yves FERRIER, Guillaume FLANDIN, Mmes Jacinthe GUILLOT, Florence JOUVE, Hélène LAGRANGE, MM. Jean-Marc LAVIGNE, René LEMERLE, Vincent MAZIN, Julien MONTAGNÉ, Mme Virginie MORIER, MM. François PIGNOL, Jean-Claude PROST, Mmes Danielle RANCY, Lydie ROBERT, M. Jean-Pierre RODIER, Mmes Leslie ROMEO, Adeline ROUX, Agnès VACHER, Martine VAQUIER.

Procurations : Mme Laëtitia BOBEL a donné pouvoir à Mme Jacinthe GUILLOT, M. Jean DELAUGERRE a donné pouvoir à M. Stéphane FALGOUX, M. Matthieu GAVAIX a donné pouvoir à M. François PIGNOL, Mme Laïla MEILLAUD a donné pouvoir à Mme Adeline ROUX, Mme Juline RODRIGUES a donné pouvoir à Mme Leslie ROMEO, M. Laurent SAUNON a donné pouvoir à M. Jean-Marc LAVIGNE

Secrétaire de séance : Mme Danielle RANCY

2024-44 : BUDGET PRINCIPAL 2024 – DECISION MODIFICATIVE n° 5

M. le Maire propose au conseil municipal d'approuver la décision modificative n° 5 du budget principal 2024 :

VIREMENTS DE CREDIT DU CHAPITRE 011 AU CHAPITRE 012

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-611-70 Contrats de prestations de services	7 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6232-023 Fêtes et cérémonies	5 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6236-022 Catalogues et imprimés	2 900.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 Charges à caractère général	14 900.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-64131-501 Personnel non titulaire - Rémunérations	0.00 €	14 900 €	0.00 €	0.00 €
Total D 012 Charges de personnel et frais assimilés	0.00 €	14 900 €	0.00 €	0.00 €
Total FONCTIONNEMENT	14 900.00 €	14 900.00 €		
Total général	0 €		0 €	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,
- **APPROUVE** la décision modificative n° 5 sur le budget principal 2024 de la commune, telle que détaillée ci-dessus.

Fait à Mur sur Allier le 21 décembre 2024,
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Vincent MAZIN